

Québec, le 2 novembre 2006

Monsieur Guy Dufort, porte-parole
Cartier énergie éolienne inc.
Vice-président – Affaires publiques
Innergex
1111, Saint-Charles, suite 1255
Longueuil (Qc) J4K 5G4

Objet : Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer

Monsieur,

À la suite de l'annonce de modification de la disposition des éoliennes autour du lac Sansfaçon, la commission demande à Cartier énergie éolienne les compléments d'information suivants :

1. Présenter une nouvelle version de la carte de l'annexe F de l'étude d'impact (localisation des éoliennes et des chalets au lac Sansfaçon).
2. Pour la portion nord du parc, mettre à jour les cartes des chemins d'accès dans le parc éolien ainsi que les cartes de localisation des éoliennes en fonction des vitesses de vent et des contraintes (cartes 3.1, 3.2 et 5.1 du PR3.2 et annexes C et N du PR3.5).
3. Mettre à jour l'évaluation de la longueur de chemins à construire et à améliorer ainsi que des superficies de déboisement prévues.
4. Indiquer et documenter tout changement éventuel au tracé ou à la longueur de la portion aérienne de ligne électrique.
5. Mettre à jour l'analyse de l'impact sonore pour le secteur du lac Sansfaçon ainsi que de la carte des niveaux sonores projetés dans la portion nord du parc.
6. Mettre à jour l'inventaire des espèces végétales à statut particulier en tenant compte des nouveaux sites d'implantation d'éoliennes et des nouveaux chemins proposés.
7. Si nécessaire, apporter les modifications requises aux cartes des zones potentielles d'interférences dynamique et statique (brouillage des ondes) résultant de la nouvelle configuration du parc proposée.
8. Mettre à jour les cartes de visibilité du parc éolien et tout particulièrement celles du secteur du lac Sansfaçon (cartes fournies en octobre 2006 dans le DA3).

.../2

9. Réviser les simulations visuelles produites à partir du lac Sansfaçon et tout particulièrement les vues depuis la pointe nord et la rive ouest du lac; au besoin, réorienter les vues de façon à les diriger vers les éoliennes.
10. Analyser l'impact visuel d'éventuelles balises clignotantes depuis le lac Sansfaçon (zones de visibilité, nombre de balises visibles simultanément, distance des chalets).
11. Évaluer l'effet de la nouvelle configuration proposée sur la production annuelle d'énergie et sur le taux de rendement du parc attendus (énergie en GWh par an et rendement en %).
12. Ajuster l'analyse de risque de contamination de la source d'eau du lac Sansfaçon (demandée en audience) à la nouvelle configuration proposée.
13. Fournir un compte-rendu de la ou des rencontre(s) avec les résidants du lac Sansfaçon au sujet des modifications proposées au projet.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 14 novembre prochain à la salle de l'OTJ de Saint-Omer.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. : M^{me} Jacinthe Majeau